

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **20 (1902)**

Heft 62

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

* Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque du Commerce à Genève. — Proletarisierung in Preussen. — Recettes des douanes et des contributions indirectes en France. — Aussenhandel Englands. — Goldproduktion des Witwatersrand. — Marché charbonnier en Allemagne. — Druckfehler-Berichtigung.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

LA PRÉSERVATRICE, Unfall-Versicherungs-Aktiengesellschaft, in Paris.

Kanton Zug. Die Gesellschaft verzeigt ihr Rechtsdomizil bei Herrn Gustav Wyss, Versicherungsagentur, in Zug, an Stelle des bisherigen Inhabers. (D. 15)
Bern, den 15. Februar 1902.

Namens der „Préservatrice“,
Der Generalbevollmächtigte: Cadé.

„Rheinisch-Westfälischer Lloyd“

Transport-Versicherungs-Aktiengesellschaft in M.-Gladbach.

Die Gesellschaft verzeichnet folgendes kantonale Rechtsdomizil für den Kanton Aargau: Herr Werner Bolliger, Hauptagent, Hintere Vorstadt 366, in Aarau. (D. 16)

Zürich II, den 15. Februar 1902.

Die General-Agentur: Ernst Giesker.

New-Yorker „Germania“, Lebensversicherungs-Gesellschaft in Berlin.

Die Gesellschaft verzeichnet unter Aufhebung des bisherigen nachstehendes kantonale Rechtsdomizil für den Kanton Schaffhausen: Herren Bernath & Schürter, z. Ritter, in Schaffhausen. (D. 17)

Zürich, den 15. Februar 1902.

Der Generalbevollmächtigte für die Schweiz:
Ernst Giesker.

L'UNION, Compagnie d'assurances sur la vie humaine, à Paris.

Le domicile juridique de la compagnie pour le Canton de Bâle-Ville est élu chez le Comptoir d'Escompte du Jura, à Bâle, en remplacement de M. J.-R. Schäublin, démissionnaire. (D. 18)

Berne, le 17 février 1902.

Les mandataires généraux de L'UNION,
Compagnie d'assurances sur la vie humaine, à Paris:
Marcuard & Cie.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1902. 17. Februar. Die Firma E. Hitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 63 vom 2. März 1898, pag. 260) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Bureau de Courtlary.

17 février. Léon Vuilleumier, originaire de Tramelan-dessus et de La Sagne, et Jacob Bühlmann, originaire d'Eggiwil, domiciliés les deux à St-Imier, ont constitué à St-Imier sous la raison sociale Vuilleumier & Bühlmann, une société en nom collectif qui commencera ses opérations dès ce jour. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureau: St-Imier: Rue du Vallon.

17 février. La raison sociale S. & P. Jeanneret, fabrication d'horlogerie, à St-Imier (F. o. s. du c. du 13 mars 1900, n° 94, page 379), est éteinte par suite du décès de Paul Jeanneret, l'un de ses chefs.

La suite du commerce de cette maison avec l'actif et le passif a été reprise par Samuel Jeanneret, originaire du Locle, domicilié à St-Imier, sous la raison sociale Samuel Jeanneret. Genre de commerce: Fabrication de montres chronographiques. Bureau: St-Imier, Rue de Tramelan 18.

Bureau de Delémont.

17 février. Pierre Monnin, père, Pierre Monnin, fils, et Ariste Monnin, les trois domiciliés à Develier, mais originaires de Bourrignon, ont constitué à Develier sous la raison sociale P. Monnin père et fils, une société en nom collectif qui a commencé aujourd'hui. Genre de commerce: Fabrication de boîtes argent.

Bureau Interlaken.

14. Februar. Wegen Ablebens des Inhabers wird die Firma Jb. Bühler, Confiserie in Interlaken (S. H. A. B. Nr. 56, 1883, pag. 431) von Amteswegen gelöscht.

Freiburg — Fribourg — Friborg

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 17 février. Le chef de la maison E. Simoncini, à Bulle, est Emile Simoncini, feu Antoine, de Filatiera (province de Massa Carrara, Italie), domicilié à Bulle. Genre de commerce: Comestibles. Magasin: maison Brenchaud.

Bureau d'Estavayer.

17 février. Le chef de la maison Jean-Joseph Riedo, à Surpierre, qui commence dès ce jour, est Jean-Joseph Riedo, feu Jean, de St-Antoine, domicilié à Surpierre. Genre de commerce: Exploitation de l'auberge de «La Croix d'or», à Surpierre.

Bureau Tafers (Bezirk Sense).

17. Februar. Inhaber der Firma Peter Hayoz in Düringen ist Peter-Joseph Hayoz, Sohn des Johann Jakob sel., von Düringen, in Ottisberg. Natur des Geschäftes: Knochenmehlhandlung und Futterartikel.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1902. 17 février. Le chef de la maison Hermann Martin, à Vevey, est Hermann, fils de feu Hermann Martin, de Kenzingen, Grand-Duché de Baden, domicilié à Vevey. Genre de commerce: Gypserie et peinture. Atelier: Place du Marché, à Vevey.

17 février. Le chef de la maison V^{ve} Kühn, à Vevey, est Marie-Madeleine Kühn, née Bühler, veuve de François Kühn, de Laufenbourg (Argovie), domiciliée à Vevey. Genre de commerce: Papeterie. Magasin: Rue de la Poste n° 23, à Vevey.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1902. 17 février. Le chef de la maison Henri Chédel, aux Verrières, est Henri Chédel, des Bayards, domicilié aux Verrières. Genre de commerce: boucherie.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 15 février. La raison Jules Amblet, «Café-restaurant du Jura et de Chantepoulet» et «Hôtel du Jura», à Genève (F. o. s. du c. du 31 août 1892, page 761, et 20 février 1899, page 206), est radiée ensuite de remise de commerce.

15 février. La société en commandite Billaudot et C^o, ayant son siège à Paris et une succursale à Châteline (commune de Vernier), laquelle avait pour objet le commerce du phosphore, et le sous-titre de «Compagnie électrique du Phosphore» (F. o. s. du c. du 21 juillet 1898, page 886), ayant supprimé la dite succursale, celle-ci est radiée.

15 février. Sous la dénomination Syndicat des ouvriers et ouvrières de pierres industrielles et branches similaires de Genève, il a été constitué une société (régie par le titre 28 du C. O.), qui a pour but de représenter et défendre les intérêts de la corporation, de s'occuper activement des élections aux tribunaux de Prud'hommes, de fournir aux conseils de Prud'hommes des experts et arbitres compétents, d'aider les ouvriers sans travail en leur en procurant, soit en les soutenant dans le besoin d'une façon quelconque. Son siège est à Genève. Ses statuts ont été adoptés en assemblée le 24 janvier 1902. Tous les ouvriers et ouvrières pierriers et leurs similaires, résidant dans le canton de Genève, ont le droit de faire partie du syndicat. Le droit d'entrée est fixé à fr. 2 pour les ouvriers et à fr. 1 pour les ouvrières: la cotisation mensuelle à fr. 1 pour les ouvriers et à fr. 0.50 pour les ouvrières. Les démissions s'envoient par écrit au comité; on sort aussi de la société par exclusion dans les cas prévus aux statuts. La société est administrée par un comité de 8 membres, nommés pour une année à la majorité des membres du syndicat, et rééligibles. Pour tous engagements envers les tiers, le syndicat est engagé par la signature collective du président, du secrétaire et du trésorier. Les convocations au assemblées se font par cartes, par voie d'affichage ou par les journaux. Les sociétaires sont dégagés de toute responsabilité individuelle à l'égard des engagements de la société. En cas de dissolution du syndicat, son avoir sera confié à la Fédération ouvrière qui en sera détenteur jusqu'à la formation d'un syndicat poursuivant le même but et ayant au moins 20 membres. Le président est Armand Devenoges; le secrétaire est Victor Pfister, et le trésorier est Charles Eternod, tous domiciliés à Genève.

15 février. La raison Jules Châtelet, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 2 août 1898, page 926), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: Jules-Antoine Châtelet, de Genève, domicilié au Petit-Sacconnex, Paul-Ernest Châtelain, d'origine neuchâteloise, domicilié aux Eaux-Vives, et Paul-Camille Dussus, d'origine française, domicilié aux Eaux-Vives, ont constitué aux Eaux-Vives, sous la raison sociale Jules Châtelet et C^o, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} février 1902, et a repris la suite des affaires de la maison ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Entreprise de travaux publics. Bureaux et chantiers: Rue Jean-Charles n° 13.

Compte de profits et pertes de la Banque du Commerce à Genève

pour l'exercice 1901.

Doit
Charges

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 10 février 1902.)

Avoir
Produits

		I. Frais d'administration.			
		Appointements et gratifications des employés et sur- numéraires.	96,970	20	
		Loyer du bâtiment de la banque.	12,000	—	
		Entretien et réparations du bâtiment de la banque.	1,267	80	
		Chauffage et éclairage.	2,342	55	
		Impressions, registres, formulaires, insertions, fournitures de bureau etc.	5,193	25	
		Ports de lettres, dépêches et téléphone.	2,923	70	
		Frais relatifs au concordat et à la chambre de compensation.	5,216	50	
		Frais de confection de billets de banque.	5,250	—	
		Mobilier: Entretien, réparations, etc.	3,909	15	
		Divers: Etrennes, dons, etc.	1,221	60	
			136,294	75	
255,348	95	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.	119,054	20	
		II. Impôts.			
		Impôt fédéral de contrôle sur les billets de banque.	22,548	05	
		" cantonal sur les billets de banque.	67,644	20	
		" cantonal de timbre sur 12,000 actions.	6,000	—	
		" cantonal (foncier) sur bâtiment de la banque.	788	40	
		" communal pour 1901 (taxe municipale).	6,150	—	
103,130	65		103,130	65	
		III. Intérêts débiteurs.			
		a) Sur engagements en compte courants.			
		A correspondants.	45	85	
3,484	30	A caisse de prévoyance des employés.	3,888	45	
		IV. Pertes et amortissement.			
		Amortissement d'une créance sur effets de change (Effets sur la Suisse).	48,648	60	
		VI. Bénéfice net.			
		Solde au 31 décembre 1900.	2,529	10	
576,216	25	Bénéfice net de l'année 1901.	573,687	15	
981,778	75				
		I. Produit du compte d'effets de change.			
		Effets escomptés sur la Suisse:			
		Intérêts perçus	fr. 358,038.	20	
		Récompte de l'exercice précédent à 4 %	55,494.	90	
			fr. 403,528.	10	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	70,455.	90	
			338,072	20	
		Effets sur l'étranger:			
		Intérêts perçus	fr. 98,429.	90	
		Récompte de l'exercice précédent à 3 % et 4 %	23,495.	90	
			fr. 121,925.	80	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	15,473.	—	
			106,452	80	
		Avances sur nautisements avec billets:			
		Intérêts perçus	fr. 9,211.	—	
		Récompte de l'exercice précédent à 4 %	2,770.	65	
			fr. 11,981.	65	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	402.	70	
			11,581	95	
		Avances sur titres:			
		Intérêts perçus	fr. 38,917.	55	
		Récompte de l'exercice précédent à 4 %	2,882.	40	
			fr. 41,799.	95	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1900 à 4 %	2,488.	50	
			39,311	45	
		Avances hypothécaires avec billets:			
		Intérêts perçus	fr. 14,917.	65	
		Récompte de l'exercice précédent à 4 %	1,300.	—	
			fr. 16,217.	65	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	2,666.	65	
			13,551	—	
		Rescriptions cantonales:			
		Intérêts perçus	10,734.	70	
			519,704	10	
		II. Intérêts créanciers et commissions.			
		a. Sur créances en comptes courants.			
		Des correspondants débiteurs	22,056	85	
		Des avances en comptes courants sur nautisement:			
		Intérêts perçus	fr. 41,249.	85	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	4,226.	65	
			37,023	20	
		b. Sur autres créances et placements.			
		Des rescriptions municipales, bons du trésor anglais et valeurs diverses:			
		Intérêts perçus	fr. 34,630.	60	
		Récompte de l'exercice précédent à 4 %	2,627.	75	
			fr. 37,258.	35	
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1901 à 4 %	13,607.	10	
			23,651	25	
		D'effets publics:			
		Intérêts perçus	278,084.	75	
			360,816	05	
		III. Produit de l'immeuble.			
		Loyer du bâtiment de la banque	13,100	—	
		IV. Droits et indemnités.			
		Indemnité accordée par les banques d'émission suisses pour frais d'importation d'espèces en 1900	76,538	75	
		Droits sur effets impayés et divers	3,385	35	
		Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs	3,703	35	
			83,627	45	
		VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
		Sur effets escomptés sur la Suisse	2,002	05	
		VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.			
		Report du solde du bénéfice de l'année 1900	2,529	10	
			981,778	75	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque du Commerce pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice.

suivant Art. 31 *) des statuts et le vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes est de	fr. 576,216.	25
Allocation au compte de réserve pour aménagements de l'immeuble	fr. 25,000.	—
Dividende de l'exercice 1901, suivant décision de l'assemblée générale fr. 45. — par action, soit sur 12,000 actions	" 540,000.	—
Report à nouveau	" 11,216.	25
	fr. 576,216.	25

*) Article 31 des statuts:

- „L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.
- „Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices.
- „Sur les bénéfices il est prélevé en premier lieu, pour former un fonds de réserve, jusqu'à concurrence de fr. 500,000, une somme qui ne peut être inférieure au 5% des dits bénéfices.
- „Après ce prélèvement et ceux que l'assemblée peut décider en faveur d'une réserve spéciale, le bénéfice net est réparti par parts égales entre toutes les actions.
- „Le paiement du dividende tel qu'il a été fixé par l'assemblée générale a lieu en une seule fois au plus tard un mois après la dite réunion.
- „Les réserves, ordinaire et extraordinaire, peuvent servir, avec l'approbation de l'assemblée, à accroître ou à compléter le dividende de l'exercice."

Bilan annuel de la Banque du Commerce à Genève au 31 décembre 1901.

Actif

(Approuvé par l'assemblée générale du 10 février 1902.)

Passif

I. Caisse.							
	9,600,000	—	Espèces en caisse (couverture des billets).				
	1,950	—	Espèces à la chambre de compensation compte A.				
	920,300	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.				
	10,522,250	—	Encaisse légale.				
	340,600	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).				
	355,300	—	Billets des autres banques d'émission.				
	5,250	—	Billets à la chambre de compensation compte B.				
11,286,772	70	63,372	70	Autres valeurs en caisse.			
II. Créances à courte échéance.							
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)							
	52,691	30	Bons de caisse et effets sur la place non rentrés.				
	47,320	75	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.				
	698,193	65	Correspondants étrangers débiteurs.				
1,157,739	15	359,533	45	Correspondants suisses débiteurs.			
III. Créances sur effets de change.							
a. Etat réglementaire du portefeuille.							
Effets escomptés sur la Suisse:							
	4,717,164.	40	échus dans les 30 jours.				
	4,836,769.	40	" entre 31 et 60 "				
	3,604,728.	60	" " 61 et 90 "				
13,866,338	65	707,676.	25	" " 91 et 120 "			
Effets sur l'Étranger:							
	1,907,434.	45	échus dans les 30 jours.				
	988,571.	30	" entre 31 et 60 "				
3,004,392	30	108,386.	55	" " 61 et 90 "			
Avances sur titres:							
	397,100.	—	échus dans les 30 jours.				
	103,100.	—	" entre 31 et 60 "				
	155,400.	—	" " 61 et 90 "				
636,800	—	31,200.	—	" " 91 et 120 "			
Avances surnantissements de titres avec billets:							
	45,000.	—	échus dans les 30 jours.				
	14,000.	—	" entre 31 et 60 "				
	20,000.	—	" " 61 et 90 "				
89,000	—	10,000.	—	" " 91 et 120 "			
Avances hypothécaires avec billets:							
	200,000.	—	échus dans les 30 jours.				
450,000	—	250,000.	—	" entre 61 et 90 "			
b. Autres créances sur effets de change.							
19,732,050	80	1,635,519	85	Effets à l'encaissement.			
IV. Autres créances à terme.							
(Disponibles après 8 jours.)							
	959,016	05	Comptes courants débiteurs avec crédits couverts.				
2,404,632	35	1,445,616	30	Rescriptions municipales, bons du trésor anglais et valeurs diverses.			
V. Placements à terme indéfini.							
Effets publics: Obligations suivant inventaire (voir annexe n° 2).							
7,777,816	20						
VII. Placements fixes.							
	365,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.				
366,000	—	1,000	—	Mobilier de la banque.			
42,725,011	20						

I. Emission de billets.						
Billets en circulation	23,659,400	—				
Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	340,600	—	24,000,000	—		
II. Engagements à courte échéance.						
(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)						
Comptes de virements et de chèques	3,772,486	69				
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	596,599	65				
Correspondants créanciers	1,090,564	45				
Dividendes échus et non encaissés	7,306	—	5,466,956	70		
IV. Engagements à terme.						
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)						
Caisse de prévoyance des employés			72,517	75		
V. Comptes d'ordre.						
Récompte du portefeuille de change, voir détail dans le compte de profits et pertes.	91,486	75				
Récomptes des autres créances à termes	17,833	75				
Dividende à répartir pour l'exercice 1901	540,000	—	649,320	50		
VI. Fonds propres.						
Capital versé	12,000,000	—				
Réserve statutaire	500,000	—				
Réserve pour aménagements de l'immeuble (allocation de 1901)	25,000	—				
Report du solde de bénéfice pour 1902	11,216	25	12,536,216	25		

Annexes au bilan annuel de la Banque du Commerce au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

	Emission	En caisse	En circulation
1250 billets de fr. 1000	= 1,250,000	36,000	1,214,000
2,200 " " " 500	= 1,100,000	18,000	1,082,000
156,500 " " " 100	= 15,650,000	212,800	15,437,200
120,000 " " " 50	= 6,000,000	74,800	5,925,200
279,950 billets	= 21,000,000	340,600	23,659,400

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

	Désignation	Nominal	Cours	Valeur
fr. 97,500	3 1/2 % Capital Emprunt genevois 1888 (entrepôts)	fr. 97,500	100	97,500
" 17,000	3 1/2 % " Cédulas Caisse hypothéc. de Genève	" 17,000	100	17,000
" 2,600	3 1/2 % Oblig. Ch. de fer Jura-Simplon	1,300,000	500	1,300,000
" 500	4 % " " Nord-Est Suisse 1887	" 250,000	500	250,000
" 160	3 1/2 % " " Ch. de fer Central Suisse 1895	" 160,000	990	158,400
" 50	3 1/2 % " " " " 1894	" 50,000	990	49,500
" 200	3 1/2 % " " " " Jura-Berne-Lucerne 1889	" 200,000	1000	200,000
" 450	3 % " " " " Ch. de fer Franco-Suisse	" 225,000	470	211,500
" 100,000	3 1/2 % Capital Oblig. Ch. de fer St-Gothard	" 100,000	100	100,000
" 200,000	3 1/2 % " " " " Emprunt Empire Allemand	" 200,000	100 & 123.75	247,500
" 200,000	3 % " " " " " "	" 200,000	90 & 123.75	222,750
" 200,000	3 1/2 % " " " " Lettres de gage Crédit foncier Prussien 1894	" 200,000	92 & 123.75	237,700
" 50,000	4 % " " " " Lettres de gage Crédit foncier 1899	" 50,000	100 & 123.75	61,875
" 200,000	4 % " " " " Ch. de fer Rjusau Ouralsk 1898	" 200,000	100 & 123.75	247,500
A reporter				3,391,225

	Désignation	Nominal	Cours	Valeur
Report				
£ 10,000	2 1/4 % Capital Consolidés Anglais	£ 10,000	94 1/4 & 25.25	287,950
\$ 27,000	5 % " " Mobile Ohio Car Trust (or)	\$ 27,000	100 & 5.18	189,860
" 25,000	4 1/2 % " " Rusland Rd. Cy. Equipment bonds, or	" 25,000	100 & 5.18	129,500
" 25,000	5 % " " Wabash Rd. Cy. Equipment bonds, or	" 25,000	105 & 5.18	185,975
" 20,000	4 % " " Erie Rd. Cy. Pennsylvania Collateral	" 20,000	95 1/4 & 5.18	98,650
" 20,000	4 % " " Ch. de fer Northern Pacific	" 20,000	106 & 5.18	109,810
£ 6,000	5 % " " Ch. de fer Canadian Pacific (1 st Mortgage)	£ 6,000	114 & 25.25	172,710
" 8,000	3 1/2 % " " Emprunt Ottoman 1894	" 8,000	98 & 25.25	197,960
" 8,000	4 % " " Oblig. Ch. de fer Moscou-Windau-Rybinsk 1899	" 8,000	100 & 25.25	202,000
Fr. 700	3 1/2 % Oblig. Egypte privilégiées	Fr. 250,000	520	260,000
" 400	4 % " " Ville de Rome, or	" 200,000	500	200,000
" 2,000	3 % " " Ch. de fer Méridionaux Italiens	" 1,000,000	322	644,000
" 1,500	3 % " " Ch. de fer Adriatiques { 464 anciennes } 487	" 750,000	{ 445 } 684,100	
" 2,000	3 % " " Oblig. Lombards (anciennes) { 400 Série A. } 461	" 1,000,000	340	680,000
" 2,000	3 % " " Ch. de fer P. L. M. (fusion ancienne)	" 1,000,000	462	924,000
A déduire:				
Solde du compte laissé en réserve pour différence éventuelle des cours				
				429,983 80
				7,777,816 20

